

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 26.01.2016	<b>Heure</b> 09h30	<b>Numéro</b> 16.108	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

**Auteur(s) :** [Groupe UDC]

**Titre :**

Projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour que la loi sur l'assurance des risques à l'exportation (anciennement Garantie des risques à l'exportation) intègre les risques de change liés aux fluctuations des cours monétaires.]

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,  
sur la proposition de la commission...  
décrète:*

vu les articles 45, alinéa 1, et 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999;

vu les articles 42, alinéa 2, lettre c, et 61, alinéa 1, lettre a, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;

décrète:

**Article premier** Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale, en termes généraux, la proposition suivante: la Loi fédérale sur l'assurance des risques à l'exportation est complétée afin d'intégrer dans le mécanisme d'assurance les risques liés aux fluctuations subites, imprévues et importantes sur les marchés des changes.

**Art. 2** Le Grand Conseil charge le Conseil d'Etat de transmettre le présent décret à l'Assemblée fédérale, à l'échéance du délai référendaire.

**Art. 3** <sup>1</sup> Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

**Développement:**

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) a débuté ses activités d'établissement de droit public de la Confédération le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle a succédé à la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) fondée en 1934. L'ASRE assure les risques liés aux opérations d'exportation et propose par conséquent des assurances aux exportateurs. L'ASRE a deux principaux objectifs: créer et maintenir des emplois en Suisse; promouvoir les exportations des entreprises suisses.

Les exportateurs suisses peuvent s'assurer auprès de l'ASRE contre les risques politiques, les difficultés de transfert et les suspensions de paiement, les cas de force majeure, les risques de ducroire et les risques résultant de garanties (*bonds*).

Cette assurance ne couvre en revanche pas les risques liés aux fluctuations subites et importantes du taux de change et de la valeur du franc suisse par rapport aux monnaies étrangères. Or, ces variations peuvent avoir un impact important sur l'exportation de marchandises suisses. D'une part, pour les marchés conclus dans des monnaies étrangères, une importante fluctuation du taux de change peut avoir des conséquences très importantes pour les entreprises exportatrices suisses. D'autre part, des marchés en cours de négociation peuvent être impactés par des variations subites et importantes des taux de change. L'abandon début 2015 du taux plancher du franc suisse par rapport à l'euro a notamment pu produire de tels effets.

Dans la mesure où l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation est justement prévue pour favoriser la création et le maintien des emplois en Suisse, les entreprises tournées vers l'exportation qui constituent une grosse partie du tissu économique neuchâtelois pourraient trouver dans cet instrument un outil et une garantie utiles. ]

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :  
Le président,

La secrétaire générale,

**L'urgence est demandée :**

Oui  Non

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

[Jean-Charles LEGRIX]

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
[Walter Willener	[Bernard Wenger	[
[Manfred Neuenschwander		
[Alexandre Willener		
[Sylvia Schulé		
[Pierre Hainard		
[Stephan Moser		
[Didier Calame		
[Xavier Challandes		
[Pierre-André Currit ]	[ ]	[ ]
[Mikaël Dubois	[ ]	[ ]
[Yann Mesot ]	[ ]	[ ]
[Damien Schär ]	[ ]	[ ]